



## Convention sur la lutte contre la désertification

Distr. générale  
20 novembre 2020  
Français  
Original : anglais

### Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention

#### Dix-neuvième session

Bonn, 15-19 mars 2021

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

#### Rapport d'étape du groupe de travail intergouvernemental sur les politiques et mesures d'application efficaces face à la sécheresse dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

## Rapport d'étape du groupe de travail intergouvernemental sur les politiques et mesures d'application efficaces face à la sécheresse dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

### Rapport du groupe de travail intergouvernemental

#### *Résumé*

Le groupe de travail intergouvernemental fait le bilan des cadres existants, y compris les partenariats, en matière de prévention des situations de sécheresse, et étudie les possibilités d'adopter des mesures d'élaboration, de promotion et de mise en œuvre des politiques pour lutter efficacement contre la sécheresse dans le contexte de la Convention.

Plus de 70 organisations internationales, parties prenantes et Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification ont présenté des communications, par voie électronique, au groupe de travail intergouvernemental sur : a) les cadres de politique générale, de mise en œuvre et de coordination institutionnelle et les mesures de mise en œuvre visant à faire face à la sécheresse au titre de la Convention ; et b) les obstacles, les difficultés, les possibilités et les mesures de mise en œuvre, ainsi que la prévention des situations de sécheresse et les activités menées pour faire face aux effets de la sécheresse et s'en relever.

Dans le présent rapport d'étape, le groupe de travail intergouvernemental récapitule les progrès réalisés jusqu'au 20 octobre 2020 en ce qui concerne la confirmation de ses membres ainsi que les objectifs et le lancement de l'examen des communications et des autres documents pertinents. L'analyse, les conclusions et les recommandations exposées dans le présent rapport ne représentent pas l'avis final du groupe de travail intergouvernemental, qui sera présenté dans le rapport de celui-ci à la Conférence des Parties (COP), réunie pour sa quinzième session.

Trois réunions plénières du groupe de travail intergouvernemental, quatre réunions du comité de coordination et de nombreuses réunions des équipes spéciales ainsi que des séances de rédaction et de révision en équipe ont été organisées en ligne.



Les points importants à soumettre pour examen au Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention pour lesquelles le groupe de travail intergouvernemental pourrait bénéficier des contributions et des conseils des Parties sont notamment les suivants :

- Toute observation préliminaire sur l'orientation générale prise et sur les solutions possibles qui sont examinées ;
- Des conseils concernant les thèmes qui doivent être approfondis pour établir le bien-fondé des solutions proposées et des étapes suivantes, et faciliter ainsi la prise de décision à la quinzième session de la Conférence des Parties ;
- La promotion ou la facilitation du suivi et les contributions supplémentaires apportées au groupe de travail intergouvernemental par les Parties et par d'autres organismes, avec le concours du secrétariat.

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction .....	1–8	5
II. Contexte mondial de la gestion intégrée de la sécheresse .....	9–17	7
III. Établissement du groupe de travail intergouvernemental et organisation de ses travaux.....	18–27	9
IV. Renforcer les politiques et la gouvernance.....	28–45	11
A. Périmètre d'action et objectifs de l'Équipe spéciale des politiques et de la gouvernance .....	28–30	11
B. Cadres de coordination institutionnelle favorisant une approche plus globale et intégrée .....	31–33	12
C. Progrès réalisés dans l'examen de la politique, de la mise en œuvre et des partenariats existants.....	34–38	13
D. Examen préliminaire des possibilités concernant l'adoption de mesures appropriées d'élaboration, de promotion et de mise en œuvre des politiques à tous les niveaux pour lutter efficacement contre la sécheresse dans le contexte de la Convention .....	39–42	13
E. Étapes suivantes pour l'Équipe spéciale des politiques et de la gouvernance .....	43–45	14
V. Cibler les ressources et les mesures d'incitation .....	46–66	15
A. Périmètre d'action et objectifs de l'Équipe spéciale des ressources et des mesures d'incitation.....	46–50	15
B. Cadres de coordination institutionnelle favorisant une approche plus globale et intégrée .....	51–54	17
C. Progrès réalisés dans l'examen des politiques et de la mise en œuvre.....	55–57	18
D. Examen préliminaire des possibilités concernant l'adoption de mesures appropriées d'élaboration, de promotion et de mise en œuvre des politiques à tous les niveaux pour lutter efficacement contre la sécheresse dans le contexte de la Convention .....	58–61	18
E. Étapes suivantes pour l'Équipe spéciale des ressources et des mesures d'incitation.....	62–66	19
VI. Vulnérabilité et évaluation .....	67–83	20
A. Périmètre d'action et objectifs de l'Équipe spéciale de la vulnérabilité et de l'évaluation.....	67–70	20
B. Cadres de coordination institutionnelle favorisant une approche plus globale et intégrée .....	71–73	21
C. Progrès réalisés dans l'examen de la politique, de la mise en œuvre et des partenariats existants.....	74–76	21
D. Examen préliminaire des possibilités concernant l'adoption de mesures appropriées d'élaboration, de promotion et de mise en œuvre des politiques à tous les niveaux pour lutter efficacement contre la sécheresse dans le contexte de la Convention .....	77–80	22
E. Étapes suivantes pour l'Équipe spéciale de la vulnérabilité et de l'évaluation.....	81–83	23

VII.	Améliorer les systèmes de suivi et d'alerte précoce en matière de sécheresse.....	84–98	24
A.	Périmètre d'action et objectifs de l'Équipe spéciale du suivi et de l'alerte précoce.....	84–87	24
B.	Cadres de coordination institutionnelle favorisant une approche plus globale et intégrée.....	88–90	25
C.	Progrès réalisés dans l'examen des politiques, de la mise en œuvre et de partenariats.....	91–92	26
D.	Examen préliminaire des possibilités concernant l'adoption de mesures appropriées d'élaboration, de promotion et de mise en œuvre des politiques à tous les niveaux pour lutter efficacement contre la sécheresse dans le contexte de la Convention.....	93–95	26
E.	Étapes suivantes pour l'Équipe spéciale du suivi et de l'alerte précoce.....	96–98	27
VIII.	Préparatifs en vue de faire rapport à la Conférence des Parties à sa quinzième session.....	99–102	28

## I. Introduction

1. L'efficacité des dispositifs de prévention des situations de sécheresse et l'intégration des dispositifs de gestion de ces situations comptent parmi les principaux enjeux économiques, humanitaires et écologiques de notre temps. Faisant référence à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (ci-après « la Convention »), l'Assemblée générale des Nations Unies, dans sa résolution 72/220, a demandé aux Parties à l'instrument « d'enrichir et d'appuyer l'élaboration des politiques de prévention des situations de sécheresse, entre autres celles relatives aux systèmes d'alerte rapide et à l'évaluation de la vulnérabilité et des risques de sécheresse, et de prendre des mesures d'atténuation de tels risques ». La Conférence des Parties (COP) a adopté la décision 7/COP.13 pour faire de l'atténuation des effets de la sécheresse l'un des objectifs stratégiques du Cadre stratégique de la Convention (2018-2030) (voir encadré ci-dessous).

Encadré 1

### **L'objectif stratégique de la Convention concernant la sécheresse**

Objectif stratégique 3 : Atténuer les effets de la sécheresse, s'y adapter et les gérer, afin de renforcer la résilience des populations et des écosystèmes vulnérables.

Effet escompté 3.1 : La vulnérabilité des écosystèmes à la sécheresse est réduite, notamment grâce à une gestion durable des terres et des ressources en eau.

Effet escompté 3.2 : La résilience des communautés à la sécheresse est renforcée.

2. Par la décision 29/COP.13, les Parties sont en outre convenues de mettre en œuvre une initiative sur la sécheresse qui serait axée sur la prévention des situations de sécheresse et la réduction de la vulnérabilité et du risque de sécheresse.

3. Par la décision 23/COP.14, les Parties ont créé un groupe de travail intergouvernemental sur les politiques et mesures d'application efficaces face à la sécheresse dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Dans la décision, elle ont aussi pris note avec satisfaction des progrès réalisés grâce à la mise en œuvre de l'Initiative sur la sécheresse qui les a aidées à élaborer des plans de prévention des situations de sécheresse, de sensibilisation régionale et de renforcement des capacités. On trouvera dans l'encadré 2 des précisions sur les grandes étapes qui ont précédé cette décision.

4. Aux termes de la décision 23/COP.14, le mandat du groupe de travail intergouvernemental est de faire le bilan et procéder à l'examen des cadres de politique générale, de mise en œuvre et de coordination institutionnelle existants, y compris les partenariats, en matière de prévention des situations de sécheresse, et d'étudier les possibilités d'adopter des mesures appropriées d'élaboration, de promotion et de mise en œuvre des politiques à tous les niveaux pour lutter efficacement contre la sécheresse dans le contexte de la Convention, dans une approche plus globale et intégrée de la réduction des risques de catastrophe et du renforcement des capacités des collectivités et des écosystèmes. Le groupe de travail intergouvernemental est prié de présenter ses conclusions et recommandations aux Parties, pour examen à la quinzième session de la Conférence des Parties.

5. Dans la décision 23/COP.14, il est également précisé que le groupe de travail intergouvernemental analysera les communications des Parties, des organisations internationales et des parties prenantes sur : a) les cadres de politique générale, de mise en œuvre et de coordination institutionnelle et les mesures de mise en œuvre visant à faire face à la sécheresse au titre de la Convention ; et b) les obstacles, les difficultés, les possibilités et les mesures de mise en œuvre, ainsi que la prévention des situations de sécheresse et les activités menées pour faire face aux effets de la sécheresse et s'en relever. Le secrétariat de la Convention a établi un questionnaire sur ces points et a reçu plus de 70 communications qui servent à éclairer les travaux en cours du groupe de travail intergouvernemental. Bien que les délais fixés pour la présentation des communications soient dépassés, les Parties et d'autres partenaires continuent d'envoyer leurs communications au secrétariat, et toutes seront prises en considération.

6. Le groupe de travail intergouvernemental a été prié d'établir un rapport d'étape que les Parties examineraient à la dix-neuvième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention (CRIC) et qui est l'objet du présent document. Plus précisément, le présent rapport traite de la création du groupe de travail intergouvernemental et des questions et problèmes dont il est saisi. Le groupe de travail intergouvernemental examine et complète actuellement la liste des solutions possibles qui sera examinée au cours des mois à venir. Les conclusions et les recommandations de fond issues de l'examen de ces solutions et d'autres ne figurent pas dans le présent rapport, mais il en sera rendu compte à la Conférence des Parties à sa quinzième session.

7. La méthode suivie par le groupe de travail intergouvernemental et l'état d'avancement de ses travaux sont présentés dans la figure 1. Le groupe de travail intergouvernemental s'appuiera sur les travaux menés par quatre équipes spéciales ; il étudiera les synergies et les liens qui se dégagent existant entre les problématiques confiées à ces équipes et définira l'ordre des priorités. Cette démarche pourrait aider le groupe de travail intergouvernemental à repérer les lacunes et à recommander d'autres solutions encore pour rendre la Convention plus efficace, directement ou en partenariat/collaboration avec d'autres. Sur la base du bilan et de l'examen réalisés, le groupe de travail intergouvernemental doit examiner les possibilités d'adopter des mesures appropriées d'élaboration, de promotion et de mise en œuvre des politiques à tous les niveaux et en rendre compte de manière exhaustive à la Conférence des Parties à sa quinzième session.

#### Encadré 2

#### **Grandes étapes ayant précédé l'établissement du groupe de travail intergouvernemental sur les politiques et mesures d'application efficaces face à la sécheresse dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification**

##### **2013 :**

- Réunion de haut niveau sur les politiques nationales de gestion de la sécheresse (Genève) ;
- Programme de gestion intégrée de la sécheresse (Organisation météorologique mondiale et Partenariat mondial pour l'eau) ;
- Initiative de développement des capacités sur les politiques nationales de gestion de la sécheresse.

##### **2015 :**

- Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes (2015-2030) (troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe) ;
- Accord de Paris (Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, vingt et unième session de la Conférence des Parties) ;
- Objectif de développement durable 15.3 (s'efforcer de parvenir à un monde neutre en matière de dégradation des terres).

##### **2016 :**

- Conférence africaine sur la sécheresse (Windhoek, Namibie).

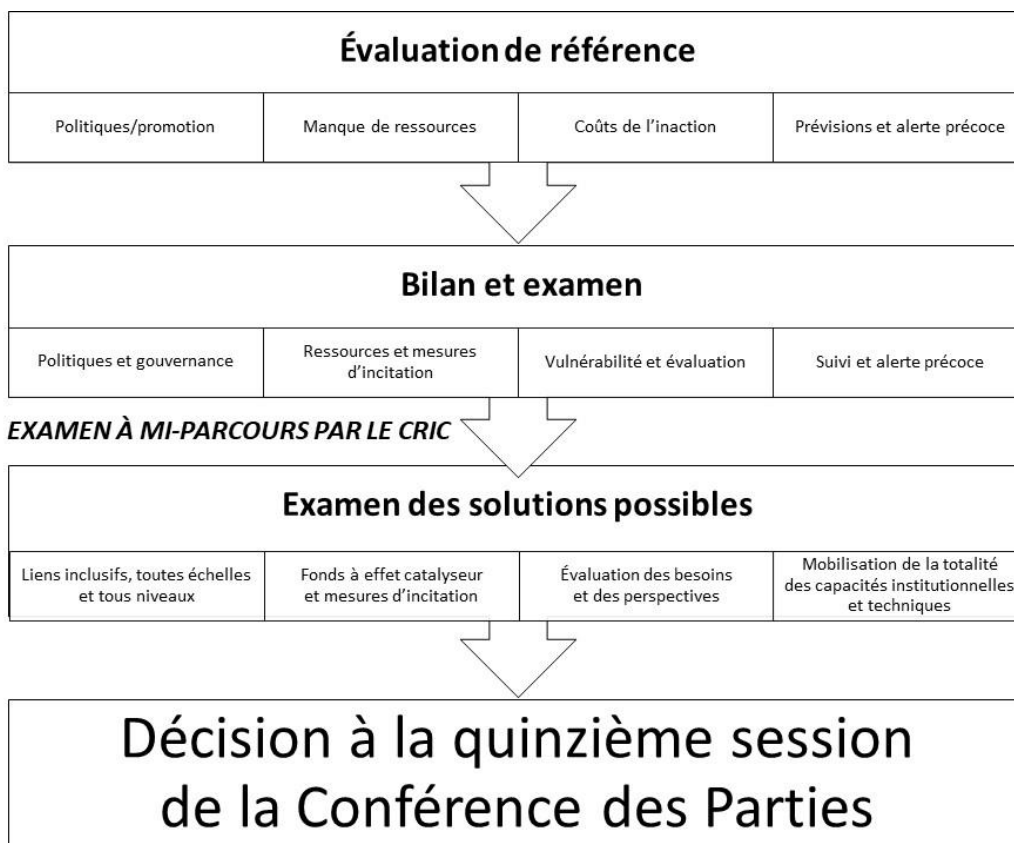
##### **2017 :**

- Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, treizième session, lance l'Initiative sur la sécheresse et fait de la sécheresse un objectif stratégique ;
- Conférence régionale sur la sécheresse en Amérique latine et dans les Caraïbes (Santa Cruz de la Sierra, État plurinational de Bolivie).

**2019 :**

- Établissement du groupe de travail intergouvernemental à la quatorzième session de la COP.

Figure 1  
**Groupe de travail intergouvernemental sur la sécheresse : où en sommes-nous et où allons-nous ?**



8. La section qui suit présente le contexte dans lequel le groupe de travail intergouvernemental a évalué la gestion intégrée de la sécheresse. La section III traite de la création et du fonctionnement du groupe de travail intergouvernemental. Les sections IV à VII présentent brièvement les progrès réalisés à ce jour par les quatre équipes spéciales. Les mesures que le groupe de travail intergouvernemental doit prendre pour mener à bien son programme de travail et le présenter à la Conférence des Parties à sa quinzième session sont décrites dans la section VIII.

## II. Contexte mondial de la gestion intégrée de la sécheresse

9. Aux termes de son mandat, le groupe de travail intergouvernemental doit travailler selon une approche plus globale et intégrée de la réduction des risques de catastrophe et du renforcement des capacités des communautés et des écosystèmes. Il fait œuvre de pionnier en ce que ses travaux visent à faire en sorte que les engagements mondiaux accélèrent à la fois la réalisation des objectifs de développement durable et celle de l'Accord de Paris, y compris les contributions déterminées au niveau national pour atténuer les changements climatiques et s'y adapter (en particulier le programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements). Parallèlement aux activités menées par le groupe de travail intergouvernemental, le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe (UNDRR) rédige actuellement un rapport spécial sur la sécheresse.

10. Les interactions (personnes, organismes et sciences nouvelles) entre les processus évoqués plus haut et les travaux du groupe de travail intergouvernemental sont nombreuses. D'autres rapprochements s'opèrent aussi entre les ordres du jour mondiaux axés sur l'idée « Un monde, une santé » et sur la protection de la biodiversité et des écosystèmes.

11. La communauté internationale est aux prises avec une succession de crises et de situations d'urgence à court terme qui ne cessent de se multiplier et qui sont porteuses de menaces à long terme. Dans le domaine de la gestion des risques de catastrophe, le risque de sécheresse est sans doute l'un des dangers que l'on connaît le mieux et qui est peut-être parmi les plus « gérables » – par exemple, lorsque les communautés peuvent compter sur des mesures et des partenariats efficaces qui leur permettent de gérer leurs écosystèmes et leurs besoins en ressources. Pourtant, la conception, l'adoption et la mise en œuvre de stratégies d'atténuation adaptées à l'évolution des conditions locales continuent de poser problème partout dans le monde. Le partage des connaissances peut jouer un rôle important pour accélérer la découverte et le transfert de solutions.

12. Bien que la sécheresse soit un phénomène naturel, elle est liée au problème plus large qu'est la pénurie d'eau dans lequel les actions humaines peuvent déterminer l'exposition et la vulnérabilité à la sécheresse. L'amélioration des mécanismes de prise de décisions et de mise en œuvre pourrait permettre de prévenir facilement ces aspects du risque de sécheresse et d'y mettre un terme. Les risques de sécheresse présentent certains aspects qui sont peut-être plus faciles à changer que d'autres risques, plus importants, liés aux changements climatiques. Les sociétés humaines et les décideurs ont des solutions pour ralentir, neutraliser et atténuer les risques et les effets croissants de la sécheresse en appliquant des politiques de lutte contre la sécheresse et en utilisant les partenariats dans ce domaine de façon efficace. Par exemple, la planification de la neutralité en matière de dégradation des terres (NDT) dans les régions touchées par la sécheresse peut renforcer la résilience face à ce phénomène. Si les politiques, les dispositifs de mise en œuvre et les partenariats sont mobilisés efficacement, il n'y a aucune raison pour laquelle il faudrait des décennies pour réduire la vulnérabilité et l'exposition à la sécheresse.

13. Les travaux du groupe de travail intergouvernemental bénéficient de la prise de conscience de plus en plus vive des effets des changements climatiques. L'aggravation lente et visible de l'exposition et de la vulnérabilité à la sécheresse est parfois considérée à tort comme un nouvel aspect de la menace que représentent les changements climatiques mondiaux. En effet, la sécheresse et le climat sont liés, et les risques de sécheresse sont parfois amplifiés par les changements climatiques. Toutefois, la sécheresse est un phénomène indépendant et autonome qui est antérieur aux changements climatiques avec lesquels elle coexiste. Le risque de sécheresse est fondamentalement différent et distinct de celui des changements climatiques mondiaux. Une grande partie de l'aggravation de l'exposition et de la vulnérabilité à la sécheresse et du risque de sécheresse est directement et immédiatement causée par l'action humaine sur le terrain, selon des modalités et des échelles de temps distinctes des autres aspects des changements climatiques.

14. Dans la décision 29/COP.13, qui vise à lancer l'Initiative sur la sécheresse et les activités de mise en œuvre connexes, il est préconisé de s'appuyer sur un cadre de gestion intégrée de la sécheresse basé sur trois éléments fondamentaux. Ce cadre assure la transition des approches réactives (axées sur la réponse aux crises) aux approches volontaristes qui sont centrées sur la réduction (ou l'élimination) des risques de sécheresse, par exemple une gestion durable des terres et des ressources en eau<sup>1</sup>. C'est ainsi que, dans la décision 29/COP.13, les Parties sont explicitement invitées à appliquer une démarche volontariste de gestion intégrée de la sécheresse en élaborant dans ce domaine des politiques nationales fondées sur trois éléments fondamentaux :

- a) Des systèmes complets de suivi et d'alerte précoce ;

<sup>1</sup> Voir [https://knowledge.unccd.int/sites/default/files/2019-09/01EP\\_Web\\_FR\\_UNCCD\\_SPI\\_2019\\_Report\\_2.pdf](https://knowledge.unccd.int/sites/default/files/2019-09/01EP_Web_FR_UNCCD_SPI_2019_Report_2.pdf) et autres documents publiés depuis la Réunion de haut niveau de 2013 sur les politiques nationales de lutte contre la sécheresse.



b) Des évaluations de la vulnérabilité et des études d'impact pour les secteurs, les populations et les régions exposés à la sécheresse ;

c) L'application de mesures de prévention et d'atténuation des risques de sécheresse.

Le groupe de travail intergouvernemental examinera la gestion intégrée de la sécheresse à travers ce prisme.

15. L'apparition (ou la menace) d'un épisode de sécheresse peut arrêter ou inverser les progrès vers le développement durable, en particulier pour les plus vulnérables. Une catastrophe et les mesures prises pour gérer la crise qu'elle provoque peuvent causer des dommages durables. Par exemple, une approche de la gestion des crises mal adaptée peut faire dérailler les plans d'aménagement du territoire et les processus connexes mis en place par les gouvernements, les autorités et les communautés locales pour parvenir à un développement durable.

16. Cela étant, les changements de rupture opérés pendant une situation d'urgence ainsi que les mesures d'atténuation des risques peuvent également renforcer les partenariats et les institutions existantes. La découverte de moyens nouveaux de surmonter les obstacles et d'éliminer les menaces peut créer de nouvelles opportunités. Dans de nombreuses régions du monde, ce sont généralement les mêmes institutions et partenariats de niveau communautaire qui résistent à la sécheresse et qui font faire face aux autres menaces qui se présentent. Le succès des réponses volontaristes apportées aux crises, telles que la présente pandémie et des faits liés à la crise climatique ont débouché sur de nombreux changements positifs. Des récits bien construits sur les crises peuvent exercer un pouvoir positif et mobiliser les communautés, les aider à agir et à sortir de leur passivité pour affronter les menaces existentielles qui pèsent sur la planète.

17. Dans ses travaux de bilan et d'évaluation, le groupe de travail intergouvernemental doit reconnaître et célébrer les succès remportés par la communauté internationale. Ses recommandations doivent soutenir la communauté dans sa détermination collective de faire plus ensemble, en encourageant, par tous les moyens possibles, tous les membres de la société, en particulier les jeunes, à mieux prendre conscience de l'autonomie donnée par la collectivité, de la responsabilité sociale universelle, du sentiment de bien-être et d'unité qu'apporte le fait d'être ensemble.

### **III. Établissement du groupe de travail intergouvernemental et organisation de ses travaux**

18. Dans la décision 23/COP.14, il est précisé que le groupe de travail intergouvernemental sera composé au maximum de trois représentants de Parties, qui seront désignés par le groupe régional concerné sur la base des candidatures présentées par les gouvernements nationaux, et de 15 experts au maximum, désignés par le secrétariat, en consultation avec le Bureau de la Conférence des Parties. Une fois nommées, les personnes désignées comme représentants régionaux ou comme experts ont des droits et des responsabilités équivalents à ceux des membres du groupe de travail intergouvernemental. Après que 15 représentants régionaux (et trois suppléants) et 15 experts ont été nommés, le groupe de travail intergouvernemental s'est réuni pour la première fois le 26 mars 2020 par vidéoconférence<sup>2</sup>. La pandémie de COVID-19 a entraîné l'annulation d'un atelier de trois jours qui devait se tenir à Bruxelles, et pourrait compromettre d'autres rencontres.

19. À leur première réunion, les membres du groupe de travail intergouvernemental ont confirmé leurs choix, nommant Gunilla Björklund (Suède), Présidente et Gaius Eudoxie (Trinité-et-Tobago), Vice-Président. Les membres ont également examiné une compilation

<sup>2</sup> On trouvera la liste des noms des 30 membres du groupe de travail intergouvernemental et des trois suppléants à l'adresse : [https://www.unccd.int/sites/default/files/inline-files/30%20IWG%20members%20for%20drought\\_final%203003%20-%20UPDATED%201.pdf](https://www.unccd.int/sites/default/files/inline-files/30%20IWG%20members%20for%20drought_final%203003%20-%20UPDATED%201.pdf).

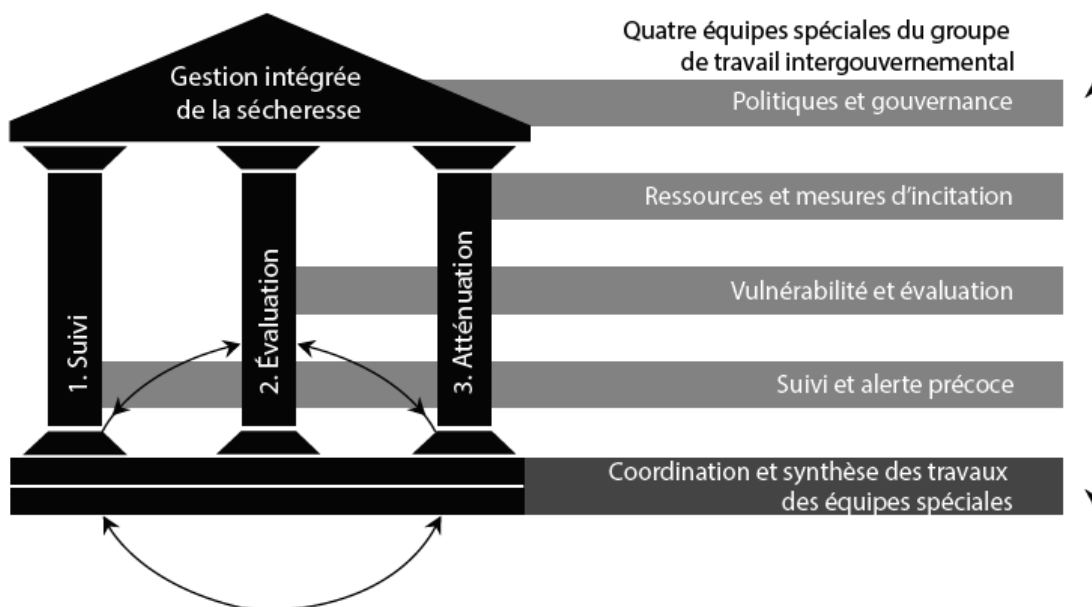
de plus de 70 communications et une note de cadrage établie par le secrétariat, qui replaçait les travaux du groupe de travail intergouvernemental dans leur contexte historique<sup>3</sup>.

20. À une autre réunion virtuelle, le groupe de travail intergouvernemental (28 avril 2020) a formé quatre équipes spéciales dont chacune s'est vu assigner un thème. Chaque membre du groupe de travail intergouvernemental a été affecté à une équipe spéciale, dont chacune est dotée d'un responsable et d'un coresponsable. Un comité de coordination a été formé ; il est composé de la présidente et du vice-président du groupe de travail intergouvernemental ainsi que des huit responsables et coresponsables. Afin d'encourager les équipes spéciales à communiquer et à collaborer les unes avec les autres, tous les membres du groupe de travail intergouvernemental sont invités à participer aux réunions du comité de coordination et des quatre équipes spéciales, selon leurs disponibilités.

21. Le groupe de travail intergouvernemental a conçu son programme de travail et a organisé ses quatre équipes spéciales sur la base des trois éléments fondamentaux de la gestion intégrée de la sécheresse (voir fig. 2). Cette approche clarifie les relations essentielles au succès de la gestion de la sécheresse (objectif global), qui est soutenue par les trois piliers de la politique et de la mise en œuvre, notamment : mesures d'atténuation, de préparation et d'intervention (pilier 3). Ces mesures doivent être conçues sur la base de l'évaluation des effets, de la vulnérabilité et des risques (pilier 2). Ces évaluations devraient à leur tour s'appuyer sur les renseignements obtenus des systèmes qui surveillent les effets de la sécheresse dans les communautés et les écosystèmes exposés (pilier 1). Grâce à ces quatre équipes spéciales, le groupe de travail intergouvernemental peut entreprendre ses travaux dans le cadre d'une approche globale et intégrée de la gestion de la sécheresse et de la réduction des risques de catastrophe.

Figure 2

**Alignement du programme de travail du groupe de travail intergouvernemental sur les trois éléments fondamentaux du cadre de gestion intégrée de la sécheresse<sup>4</sup>**



<sup>3</sup> <https://www.unccd.int/sites/default/files/relevant-links/2020-10/Assessment%20on%20the%20Submissions%20of%20Drought-%20Policy%2C%20Implementation%20Frameworks%20and%20Tools.pdf>.

<sup>4</sup> Adapté par le groupe de travail intergouvernemental à partir de <http://www.droughtmanagement.info/pillars>.

22. La première équipe spéciale a pour tâche de se concentrer sur le renforcement des institutions et de la gouvernance pour lutter efficacement contre la sécheresse dans le cadre de la Convention. L'équipe spéciale (**Équipe spéciale des politiques et de la gouvernance**) analyse les perspectives politiques et institutionnelles en ce qui concerne l'atténuation des risques et l'intervention ; elle est dirigée par M<sup>me</sup> Skumsa Ntshanga et codirigée par M. Michael Brüntrup.

23. Il est un deuxième aspect essentiel des activités de prévention des situations de sécheresse et d'atténuation des risques, qui doit être mis en évidence par le groupe de travail intergouvernemental : la nécessité de disposer de ressources financières plus importantes et de les déployer de façon plus efficace, aux niveaux tant national qu'international, et d'adopter des mesures d'incitation économique en faveur de l'atténuation des risques et de l'intervention. L'équipe spéciale chargée d'examiner les outils économiques et les instruments de financement (**Équipe spéciale des ressources et des mesures d'incitation**) est dirigée par M. Luca Perez et codirigée par M. Roger Pulwarty.

24. La conception des politiques et des programmes de mise en œuvre doit de fait s'appuyer sur une évaluation des besoins en la matière. L'équipe spéciale chargée de l'évaluation des effets, de la vulnérabilité et des risques (**Équipe spéciale de la vulnérabilité et de l'évaluation**) est dirigée par M<sup>me</sup> Sara-Jade Govia et codirigée par M. Abduvokhid Zakhadullaev.

25. Une équipe spéciale chargée des systèmes de suivi et d'alerte précoce (**Équipe spéciale du suivi et de l'alerte précoce**) est dirigée par M. Mark Svoboda et codirigée par M. Robert Stefanski

26. Le présent rapport d'étape a été préparé par le groupe de travail intergouvernemental, sous la direction d'une équipe de rédaction composée de M<sup>me</sup> Caroline King-Okumu et de M. Ted Horbulyk, membres du groupe. Le secrétariat a apporté des conseils et un soutien inestimables tout au long du processus. À la troisième réunion virtuelle du groupe de travail intergouvernemental (5 octobre 2020), les membres ont examiné un projet du présent rapport et en ont approuvé la soumission après que les révisions proposées y ont été intégrées.

27. Les quatre sections qui suivent présentent, tour à tour, la méthode et les premières avancées de chacune des équipes spéciales du groupe de travail intergouvernemental, en commençant par les grandes questions liées à l'éventualité d'une réforme de politique générale (Équipe spéciale des politiques et de la gouvernance) jusqu'à la question spécifique du suivi de la sécheresse (Équipe spéciale du suivi et de l'alerte précoce).

## IV. Renforcer les politiques et la gouvernance

### A. Périmètre d'action et objectifs de l'Équipe spéciale des politiques et de la gouvernance

28. L'Équipe spéciale des politiques et de la gouvernance a pour objectif général d'examiner et de proposer des réformes politiques et juridiques, des réformes des activités de promotion et d'autres mesures, en mettant l'accent sur les institutions et la gouvernance. Ces travaux pourraient également porter sur des questions liées à la communication, la sensibilisation du public, l'éducation, le renforcement des capacités et la coopération internationale. L'Équipe spéciale se penche sur les difficultés que les Parties doivent surmonter pour relier les politiques et les mesures de mise en œuvre à tous les niveaux – du niveau mondial au niveau des communautés et des écosystèmes visés par la Convention<sup>5</sup>. Les questions connexes sont la généralisation de la gouvernance inclusive dans les communautés, le bon fonctionnement du cadre directif pour les activités de plaidoyer concernant le genre et la participation des jeunes.

<sup>5</sup> L'objectif stratégique qui met l'accent sur les communautés est énoncé dans l'introduction du présent rapport [Objectif stratégique 3].

29. Les liens entre les différents niveaux local, provincial, national, régional et mondial et les liens aux différents niveaux du gouvernement (par exemple les différents ministères et départements) sont aussi indispensables à l'efficacité des politiques, de la mise en œuvre et de la coordination institutionnelle. C'est important car il arrive que les décisions qui s'imposent pour atténuer les risques de sécheresse ou résoudre tel ou tel conflit soient difficiles à prendre d'un point de vue politique. Dans ces cas, pour que les décideurs (plus proches du terrain dans les domaines où une action est nécessaire) puissent prendre les mesures préventives nécessaires à la réalisation du bien commun, il peut être utile de donner de la visibilité à la situation en la mettant sous les projecteurs et de lui manifester un intérêt de plus haut niveau pour donner le « coup de pouce » supplémentaire.

30. L'équipe spéciale est également chargée de considérer les moyens de renforcer le partenariat institutionnel mondial pour atténuer les risques de sécheresse, selon la Convention. Plusieurs solutions de réforme ont été envisagées durant la quatorzième session de la Conférence des Parties, tels que des engagements, des accords ou des déclarations supplémentaires de la part des Parties, associés à de nouveaux instruments techniques, politiques et financiers<sup>6</sup>.

## **B. Cadres de coordination institutionnelle favorisant une approche plus globale et intégrée**

31. Les travaux du groupe de travail intergouvernemental sur les mesures relevant/au titre de la Convention s'inscrivent dans le contexte plus large du débat en cours sur la réforme du système des Nations Unies et le financement du développement. Les organismes humanitaires jouent un rôle essentiel dans les interventions en cas de sécheresse et dans l'élaboration des plans communautaires de réduction des risques de catastrophe due à la sécheresse dans le contexte d'une approche globale multirisques. Il y a beaucoup à gagner de la coordination avec les participants à ces débats et de la prise en considération des réflexions qu'ils devraient nous inspirer quant aux étapes suivantes. Le groupe de travail intergouvernemental peut concevoir des approches permettant aux membres de la communauté internationale d'unir leurs forces le plus efficacement possible pour relever un défi commun.

32. Il existe également des liens importants avec les travaux et les processus engagés au titre des autres conventions de Rio en particulier et avec ceux des conventions environnementales en général. L'examen du groupe de travail intergouvernemental se déroule parallèlement à une prise d'inventaire mondial plus large concernant la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et l'Accord de Paris. Les pays qui se lancent dans la gestion intégrée de la sécheresse découvriront peut-être qu'il existe d'importantes synergies avec le Programme de travail de Nairobi, qui est réalisé au titre de la CCNUCC par un groupe d'environ 360 partenaires<sup>7</sup>, et avec le Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques. Les autres conventions de Rio ont créé et exploré diverses mesures institutionnelles pour rassembler leurs parties afin de poursuivre leurs programmes communs. Ces mesures comprennent des expériences instructives dans la création de protocoles, de groupes intergouvernementaux et d'autres processus de haut niveau.

33. Parmi les autres processus et cadres qui fonctionnent en parallèle et qui sont liés aux travaux au titre de la Convention, on peut citer les objectifs de développement durable, qui sont dotés de cibles définies, de responsables institutionnels chargés des données, et de processus d'examen nationaux volontaires et de renforcement des capacités. Le processus de l'UNDRR est un autre cadre politique essentiel qui recoupe et complète les travaux menés au titre de la Convention pour atténuer les risques de sécheresse. Le rapport spécial de l'UNDRR sur la sécheresse figurant dans son rapport d'évaluation globale (2021, en préparation) vise également à faire le point des progrès réalisés par les gouvernements et les

<sup>6</sup> [https://www.unccd.int/sites/default/files/sessions/documents/2019-08/ICCD\\_COP%2814%29\\_INF.3-1914121E.pdf](https://www.unccd.int/sites/default/files/sessions/documents/2019-08/ICCD_COP%2814%29_INF.3-1914121E.pdf).

<sup>7</sup> <https://unfccc.int/topics/adaptation-and-resilience/workstreams/nairobi-work-programme-on-impacts-vulnerability-and-adaptation-to-climate-change>.

autres parties prenantes pour atteindre les résultats, les buts et les objectifs du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030<sup>8</sup>.

### **C. Progrès réalisés dans l'examen de la politique, de la mise en œuvre et des partenariats existants**

34. Les communications reçues des parties prenantes et des Parties décrivent certains des liens entre les niveaux local, provincial, national, régional et mondial, et des liens à chaque niveau du gouvernement, tels qu'ils existent dans les cadres politiques actuels. Elles décrivent également certains soutiens externes et certains partenariats. La plupart des communications ne rendent pas compte directement de la manière dont les politiques et les partenariats internationaux contribuent à renforcer ces cadres.

35. En plus de ces communications, 26 plans nationaux de lutte contre la sécheresse ont été publiés sur le site Web de la Convention<sup>9</sup>, et d'autres sont en cours d'élaboration ou encore à paraître.

36. Bon nombre des communications et des plans nationaux de lutte contre la sécheresse décrivent les mécanismes de gouvernance et les processus politiques qui orientent les politiques, la mise en œuvre et les partenariats afin qu'ils soient efficaces. Il y est souvent question des institutions communautaires et des écosystèmes et, dans certains cas, ils décrivent les processus politiques et de mise en œuvre déployés pour les atteindre et les inclure. Des approches tenant compte des questions de genre sont parfois envisagées, mais l'inclusion et la mobilisation des jeunes reçoivent moins d'attention.

37. Les premiers examens ont permis de repérer un certain nombre de problèmes qui se posent aux pays, tels que le caractère inadéquat des mécanismes de coordination intersectoriels et interministériels, l'insuffisance des données, des difficultés en ce qui concerne la communication des informations émanant des systèmes d'alerte précoce et des incohérences dans l'application de l'approche fondée sur les trois éléments fondamentaux. Au niveau international, il existe des limites à la coordination interagences, y compris entre les organismes du système des Nations Unies.

38. Les communications et les plans nationaux de lutte contre la sécheresse ne fournissent guère d'informations sur la politique, la mise en œuvre et les partenariats aux niveaux international et régional. Compte tenu du périmètre d'action et des ambitions du groupe de travail intergouvernemental, c'est une lacune importante dans le matériel collecté jusqu'à présent.

### **D. Examen préliminaire des possibilités concernant l'adoption de mesures appropriées d'élaboration, de promotion et de mise en œuvre des politiques à tous les niveaux pour lutter efficacement contre la sécheresse dans le contexte de la Convention**

39. L'Équipe spéciale a examiné divers outils visant à renforcer l'engagement politique au niveau mondial sur les questions liées à la sécheresse. Certains membres se sont dit intéressés par la possibilité de recommander l'élaboration d'un instrument juridiquement contraignant sur les terres et la sécheresse, qui pourrait concerner à la fois les pays développés et les pays en développement. Il serait nécessaire de disposer d'une définition plus claire des objectifs communs de réduction des risques de sécheresse, basée sur la réduction des aspects d'exposition et de vulnérabilité qui pourraient être directement associés à la gestion des terres et de l'eau. Ce sujet a été soulevé parce qu'il présentait un intérêt pour certains membres du groupe de travail intergouvernemental, tandis qu'il suscitait des préoccupations majeures chez d'autres, et aucun consensus n'a encore été atteint sur l'importance relative de cette question.

<sup>8</sup> [https://www.preventionweb.net/files/72909\\_gar2022conceptfinal.pdf](https://www.preventionweb.net/files/72909_gar2022conceptfinal.pdf).

<sup>9</sup> <https://knowledge.unccd.int/drought-toolbox/page/drought-planning>.

40. Le secrétariat a demandé l'avis de la Division juridique du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) sur les solutions juridiques et institutionnelles que le groupe de travail intergouvernemental pourrait envisager compte tenu des pratiques suivies dans le cadre d'autres accords multilatéraux sur l'environnement. En réponse à cette demande, la Division juridique a établi une note d'information visant à éclairer le groupe de travail intergouvernemental sur des sujets qu'il a à l'étude, tels que les solutions contraignantes et non contraignantes sur le plan juridique, et sur la possibilité de négocier un instrument en dehors du cadre de la Convention. Cette note porte également sur les mécanismes financiers prévus par les protocoles aux traités ou conventions ainsi que sur les « arrangements financiers » créés en vertu d'instruments juridiques non contraignants.

41. Aux niveaux régional et sous-régional, les solutions importantes sont notamment le renforcement des réseaux de coordination, le renforcement des capacités, le développement des connaissances et le transfert de technologies, y compris l'échange d'informations et de meilleures pratiques. Dans certaines régions, il peut être possible d'établir des centres de collaboration sur la sécheresse au niveau régional, tandis que dans d'autres, il faudra se faire une idée précise de la qualité du fonctionnement des centres régionaux et sous-régionaux existants.

42. Il serait possible de renforcer la planification des activités de prévention des situations de sécheresse en appliquant les lignes directrices déjà adoptées au niveau international en matière de gouvernance. La mobilisation des communautés, des autorités locales, des services gouvernementaux, des ministères et des autres parties prenantes à différents niveaux, notamment au niveau local (par exemple, les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale) pourrait s'en trouver plus forte. La mise en place de méthodes inclusives de planification de la prévention des situations de sécheresse et la mise à disposition des communautés de fonds suffisants et de mandats appropriés pour leur permettre de planifier, de discuter, de fusionner (avec des éléments de niveau supérieur) et d'appliquer les plans au niveau local peuvent aussi renforcer/être des moyens de la gouvernance. Souvent, en particulier au niveau local, on observe des incohérences telles que les fonds, les mandats et les processus, ou leur conception et leur articulation ne sont pas suffisamment clairs ni accessibles pour les communautés qui en ont pourtant besoin.

## **E. Étapes suivantes pour l'Équipe spéciale des politiques et de la gouvernance**

43. Un examen plus approfondi des communications reçues et l'élaboration d'études de cas appropriées pour illustrer le bilan aideront probablement à clarifier les questions clefs.

44. L'Équipe spéciale étudie actuellement le potentiel de réforme de diverses institutions (du niveau local au niveau mondial) et poursuivra ces travaux. Elle devrait notamment examiner les possibilités d'un engagement accru au niveau international et les mesures qui pourraient être nécessaires pour parvenir à un consensus. Il faudra peut-être considérer la définition d'objectifs quantifiables pour certains apports, activités ou résultats, et la question de savoir comment la mise en place de tels objectifs conduirait à des changements substantiels par rapport au statu quo. Des études de cas et une réflexion sur les progrès réalisés et les obstacles rencontrés et surmontés dans le cadre d'autres processus mondiaux pourraient être utiles pour répondre à ces questions. L'analyse pourrait être menée sous l'angle, notamment, des points forts et de l'approche différenciée de la Convention, qui met l'accent mis sur les questions liées aux terres, l'appui de la part d'acteurs communautaires et les préoccupations immédiates des parties, des communautés et des écosystèmes les plus touchés.

45. L'approfondissement de l'examen des liens avec les processus externes plus larges dont il est question plus haut et le renforcement de la coordination avec les autres équipes spéciales occuperont une place importante dans la suite des travaux de l'Équipe spéciale.

## V. Cibler les ressources et les mesures d'incitation

### A. Périmètre d'action et objectifs de l'Équipe spéciale des ressources et des mesures d'incitation

46. L'Équipe spéciale des ressources et des mesures d'incitation a pour objectif général d'examiner les mesures d'atténuation des risques et d'intervention dans le cadre de la gestion intégrée de la sécheresse, en veillant tout particulièrement aux outils économiques et aux mécanismes de financement, y compris la place de mécanismes de financement et de mesures d'incitation innovant qui sont susceptibles de modifier l'attitude de toutes les parties prenantes face au risque.

47. L'Équipe spéciale a examiné la nécessité de renforcer les investissements en faveur de la résilience face à la sécheresse en vue surtout de : i) réduire les risques, l'exposition et la vulnérabilité afin d'atténuer les pertes ; ii) réduire l'incertitude économique et stimuler l'activité économique ; et iii) bénéficier des retombées positives (par exemple réaliser le triple dividende de la résilience)<sup>10</sup>.

48. Bien qu'il existe un vaste corpus de données d'expérience et de littérature sur les avantages qu'il y a à investir dans l'atténuation des risques et le renforcement de la résilience, les décideurs privilégient encore souvent l'intervention et la gestion des crises plutôt que l'action préventive. Pour augmenter les investissements, il est nécessaire : i) d'analyser les avantages qu'il y a à investir dans la préparation et la résilience (par opposition à l'intervention humanitaire) ; ii) de mieux évaluer le coût relatif de l'action et de l'inaction (c'est-à-dire évaluer les avantages des mesures d'atténuation et d'intervention par rapport aux coûts des dommages évitables causés par la sécheresse) ; iii) de mettre au point une panoplie d'outils économiques et financiers pour soutenir l'action sur le terrain, non seulement l'aide publique au développement (APD), mais aussi et surtout les flux financiers intérieurs (publics et privés).

49. L'Équipe spéciale s'intéresse tout particulièrement aux mesures économiques qui incitent les parties prenantes à se mobiliser aux côtés du secteur privé en faveur de la gestion durable des terres (GDT) (voir encadré 3). Des mesures efficaces peuvent agir sur les comportements individuels et collectifs, par exemple l'évaluation des ressources foncières et hydriques (y compris les sols, les forêts, les terres cultivées, la biodiversité terrestre et d'autres écosystèmes naturels, artificiels et modifiés par l'homme), et les systèmes de paiement pour la conservation ou l'utilisation d'autres services écosystémiques. Dès lors que le fait d'exposer un groupe à la sécheresse pour avoir épuisé ses ressources en eau a un prix qui est facturé au consommateur, on peut encourager la protection des ressources et de générer des fonds qui serviront à indemniser les gestionnaires des terres en mesure de conserver et de recharger les réserves<sup>11</sup>.

<sup>10</sup> <https://www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/odi-assets/publications-opinion-files/10103.pdf>.

<sup>11</sup> <https://www.gefio.org/>, <https://ieu.greenclimate.fund/> et <https://www.adaptation-fund.org/about/evaluation/af-terg-who-we-are/>.

## Encadré 3

**Démultiplier l'effet des ressources financières en prenant des mesures d'incitation économique**

En ce qui concerne les outils économiques et les outils financiers, le bon dosage doit :

a) Encourager les changements de comportement (des individus, des entreprises, du gouvernement ou de la société en général) (par exemple, mesures d'incitation financière pour passer à des systèmes de production et à des stratégies de développement économique résistants à la sécheresse) ;

b) Compenser les pertes subies par les populations concernées afin qu'elles échappent à l'engrenage de la pauvreté (par exemple, transferts universels ou transferts fondés sur les besoins afin de promouvoir la protection et l'équité sociales et de réduire la détresse, et/ou pour compenser la contraction macroéconomique associée à des épisodes de sécheresse généralisée ou persistante) ;

c) Permettre le flux de capitaux qui permettent de réaliser des investissements utiles et/ou qui favorise le bon fonctionnement des marchés des produits de base, en particulier dans les pays dont les marchés financiers et les marchés du crédit sont déjà limités sans la pression supplémentaire des sécheresses.

En ce qui concerne les mesures à prendre pour encourager les changements comportementaux, voici des exemples de mesures qu'il conviendrait de promouvoir au moyen de divers mécanismes d'incitation financière et économique susceptibles de favoriser les investissements par des particuliers, des entreprises et des collectivités, ainsi que les synergies et l'intégration avec :

a) Une meilleure gestion des terres et des sols pour la gestion de l'humidité aux fins de l'agriculture, la sylviculture (ou l'agroforesterie) et l'élevage, y compris l'installation et l'utilisation de barrages et d'infrastructures de dérivation ;

b) Une meilleure gestion de l'eau (y compris l'eau du sol), y compris l'efficacité économique accrue de l'utilisation de l'eau (y compris tarification, réutilisation et protection/amélioration de la qualité) et des interventions telles que l'utilisation conjointe des eaux souterraines et des eaux de surface et le pompage solaire approprié des eaux souterraines ;

c) Une meilleure gestion des cultures et du bétail, y compris la sélection des cultures (et des variétés), les régimes d'irrigation et les pratiques culturales, et la rotation des cultures ;

d) La diversification des habitudes des communautés à risque et leur transition vers des moyens de subsistance et une alimentation différents ou complémentaires (à temps partiel et à temps plein) ;

e) La stabilisation des prix des denrées alimentaires et des prix sur les marchés des principaux intrants en cas, par exemple, de catastrophes naturelles (prévues).

La démonstration de l'utilité de ces programmes pourrait s'appuyer sur des études présentant des cas où ces outils ont été mis en œuvre avec succès (par exemple, le programme de filet de sécurité productif de l'Éthiopie, l'expérience des Caraïbes en matière d'assurance indicielle).

50. L'Équipe spéciale est préoccupée par les mécanismes et instruments de financement relevant de la Convention et par les flux de financement à effet catalyseur prévus au titre de programmes internationaux et de partenariats bilatéraux. Comme leur volume global va probablement demeurer faible par rapport à celui des flux de financement privé, il faut examiner comment l'effet catalyseur est le plus susceptible de se réaliser grâce à des politiques et des partenariats efficaces. On peut penser à l'utilisation stratégique de fonds à



effet catalyseur pour mobiliser certains types d'investissements privés qui attireront des fonds provenant d'autres sources<sup>12</sup>.

## **B. Cadres de coordination institutionnelle favorisant une approche plus globale et intégrée**

51. Dans le cadre de ses travaux sur l'eau, le Forum économique mondial (WEF) évalue régulièrement l'ampleur des risques de sécheresse et leur conséquences pour l'économie mondiale<sup>13</sup>. Lorsqu'elles existent, les études de ce type peuvent constituer un éloquent plaidoyer en faveur de la gestion des risques de sécheresse et présenter un tableau plus complet des flux financiers et des risques. De son côté, l'Organisation de coopération et de développement économiques suit un certain nombre des flux d'aide au développement qui, aujourd'hui, financent les interventions humanitaires rendues nécessaires par la sécheresse et les investissements dans la GDT, y compris la prévention des situations de sécheresse et les interventions en cas de sécheresse. L'efficacité de certains de ces flux multilatéraux et bilatéraux d'aide financière est évaluée par des systèmes d'évaluation spécialement conçus pour les mécanismes de financement internationaux.

52. Même lorsque l'accent est mis sur les flux financiers internationaux, les systèmes nationaux de suivi et d'évaluation qui exercent en continu et connaissent les conditions économiques locales et les estimations liées aux diverses variations du risque de sécheresse ont un rôle important à jouer. En ce qui concerne l'appui technique fourni au titre de la Convention aux pays qui ont élaboré des plans nationaux de lutte contre la sécheresse validés, certaines Parties ont formulé des documents clairs détaillant leurs besoins d'assistance pour pouvoir développer leurs capacités nationales de suivi et d'évaluation des programmes de lutte contre la sécheresse.

53. Les communautés internationales élargies du développement et des changements climatiques sont déjà aux prises avec de nombreuses questions liées à la rentabilité des politiques et des mesures de mise en œuvre prises pour lutter contre la sécheresse au titre de la Convention. Le groupe de travail intergouvernemental peut évaluer les processus qui examinent déjà l'efficacité des flux financiers, en particulier au niveau régional ou mondial, y compris les contributions relatives de l'APD et du financement privé.

54. L'Équipe spéciale peut s'inspirer d'autres processus mondiaux qui examinent le financement des progrès environnementaux et sociaux liés au risque de sécheresse, y compris les travaux sur le financement vert et la responsabilité sociale des entreprises. Parmi les sources pertinentes, on peut citer la *Dasgupta Independent Review on the Economics of Biodiversity* (étude indépendante réalisée par le professeur Dasgupta sur l'économie de la biodiversité)<sup>14</sup>, la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques<sup>15</sup>, les travaux sur l'économie des écosystèmes et de la biodiversité<sup>16</sup>, et les efforts connexes du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)<sup>17</sup>. Une grande partie de ces travaux présentent un intérêt direct pour l'évaluation de l'atténuation des risques de sécheresse via ses effets sur les services écosystémiques et le bien-être humain dont il est question dans la section VI.

<sup>12</sup> Baietti. 2017. « Crowding-in Private Finance in World Bank Water and Sanitation Operations: A How to Guide for World Bank Task Teams. » World Bank, Washington, DC ; disponible à l'adresse : <http://documents1.worldbank.org/curated/fr/169121506073918027/pdf/Crowding-in-Commercial-Finance-in-World-Bank-Water-and-Sanitation-Operations-A-How-to-Guide-for-World-Bank-Task-Teams.pdf>.

<sup>13</sup> <https://www.weforum.org/agenda/2020/07/human-fingerprinting-drought-rainfall-africa-asia-america/>.

<sup>14</sup> [https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment\\_data/file/882222/The\\_Economics\\_of\\_Biodiversity\\_The\\_Dasgupta\\_Review\\_Interim\\_Report.pdf](https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/882222/The_Economics_of_Biodiversity_The_Dasgupta_Review_Interim_Report.pdf).

<sup>15</sup> <https://doi.org/10.5281/zenodo.3237392> et <https://ipbes.net/global-assessment>.

<sup>16</sup> <http://www.teebweb.org/wp-content/uploads/Study%20and%20Reports/Reports/Ecological%20and%20Economic%20Foundations/TEEB%20Ecological%20and%20Economic%20Foundations%20report/TEEB%20Foundations.pdf>.

<sup>17</sup> <https://www.ipcc.ch/srccl/>.

### **C. Progrès réalisés dans l'examen des politiques et de la mise en œuvre**

55. Les pays développés ont adressé un certain nombre de communications au groupe de travail intergouvernemental au sujet de l'appui qu'ils apportent aux partenariats internationaux qui luttent contre la sécheresse. Dans ces communications, ils ne considèrent pas seulement le volume total de l'aide financière versée, mais aussi son efficacité et les programmes de coopération technique de fond qu'ils appuient. Bien que peu d'informations soient communiquées concernant les cadres de financement et de coopération régionaux, il semble possible de réaliser des études de cas représentatifs, telles que l'initiative de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) sur le dispositif régional pour la résistance à la sécheresse et la viabilité dans la Corne de l'Afrique ou d'autres études de niveau national sur les fonds établis à Antigua-et-Barbuda, en Australie et au Kenya.

56. Jusqu'à présent, les mécanismes et organismes multilatéraux de financement n'ont pas directement participé à l'examen. Il existe peut-être des rapports d'évaluation utiles établis par le Bureau des évaluations du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et la Banque mondiale, entre autres, qui font référence au financement par ces entités des activités en faveur de la réduction des risques de sécheresse.

57. En ce qui concerne les politiques existantes et leur mise en œuvre, y compris les partenariats établis avec le secteur privé, une Partie (le Sénégal) a mis l'accent, dans une communication, sur l'importance accordée aux mesures d'atténuation des risques de sécheresse dans la planification de la neutralité de la dégradation des terres. À cet égard, l'Équipe spéciale a relevé l'attention portée aux questions hautement pertinentes de la chaîne de valeur et du commerce. De même, la Trinité-et-Tobago impose aux entreprises une taxe verte, qui est versée dans un fonds vert réservé aux projets environnementaux. À la Trinité-et-Tobago, la révision des mesures d'incitation pour le secteur agricole inclura l'efficacité de l'utilisation de l'eau.

### **D. Examen préliminaire des possibilités concernant l'adoption de mesures appropriées d'élaboration, de promotion et de mise en œuvre des politiques à tous les niveaux pour lutter efficacement contre la sécheresse dans le contexte de la Convention**

58. Les principales solutions possibles sont axées sur la marge à disposition pour améliorer le fonctionnement des mécanismes de financement et les arguments économiques justifiant des allocations budgétaires plus efficaces à la gestion intégrée de la sécheresse dans les pays touchés. Pendant l'examen préliminaire, un avis a été exprimé selon lequel des solutions de ce type pourraient également encourager les pays développés à améliorer le niveau et le ciblage de la part des budgets consacrée à la coopération internationale pour renforcer les institutions mondiales et accélérer les échanges techniques sur la gestion de la sécheresse. La création de fonds pour la prévention des situations de sécheresse aux niveaux communautaire et régional ainsi qu'aux niveaux national et mondial pourrait figurer parmi les solutions possibles. Il faudrait réaliser des analyses coûts-efficacité pour justifier les choix, sachant que les coûts et les avantages escomptés varient beaucoup selon les lieux frappés par une sécheresse (voir sect. VI).

59. Les mesures de relance économique montrent dans quelle mesure une planification éclairée du développement économique peut être conçue pour modifier les mesures d'incitation du secteur privé. Une réduction supplémentaire des risques axée sur des mesures favorisant la souscription à des assurances pour la gestion intégrée de la sécheresse pourrait susciter une hausse des investissements dans les réserves constituées pour faire face aux sécheresses et encourager les pratiques de gestion durable des terres et de l'eau dans les zones sujettes au phénomène. Pour mettre en place de telles mesures, les gouvernements nationaux seront peut-être appelés à travailler avec les compagnies d'assurance, les banques et les institutions financières privées ou avec d'autres groupes d'utilisateurs commerciaux d'eau et/ou groupe d'utilisateurs d'énergie associés, et avec les services publics de distribution.

60. Un problème, qui se pose également dans d'autres domaines du financement de l'action climatique et environnementale, est celui de savoir comment aller de la définition de besoins et de possibilités particuliers à la conception de projets « bancables » que les bailleurs de fonds privés pourront utiliser pour financer des investissements dans la gestion intégrée de la sécheresse. Pour créer une réserve d'investissements bancables, il sera peut-être nécessaire de faire appel à des services de conseil technique pour renforcer les capacités et de s'appuyer sur des mécanismes de financement innovants, composés éventuellement d'éléments de financement mixte et de différents produits d'assurance et de réassurance.

61. Étant donné que l'Équipe spéciale se concentre sur la mobilisation du secteur privé et sur les mesures d'incitation en faveur de l'atténuation des risques de sécheresse, les instruments économiques constituent un ensemble d'outils important qu'elle doit explorer. Parmi ces outils, on peut citer la conception et l'utilisation de divers modèles de marché, de diverses formes de droit de propriété et de divers produits d'assurance, seuls ou en association avec des modifications réglementaires innovantes, y compris, par exemple, le paiement des services écosystémiques et les régimes multipartites de tarification de l'eau. La mise en place de ces systèmes est un défi technique, notamment là où il faudrait des systèmes de surveillance des ressources. Dans ce contexte, les gouvernements locaux et nationaux auront peut-être besoin d'appui technique, à la fois pour concevoir des systèmes et des mécanismes efficaces et pour se doter des capacités techniques permettant de vérifier les effets de ces systèmes et ces mécanismes sur les ressources naturelles (voir également les sections VI et VII).

## **E. Étapes suivantes pour l'Équipe spéciale des ressources et des mesures d'incitation**

62. L'Équipe spéciale a déterminé le périmètre des études de cas (encore à définir) qui devront être réalisées qui seront axées sur les modèles et les mécanismes de financement mondiaux, nationaux et infranationaux. Les questions portent sur la manière dont les gouvernements peuvent inciter les communautés et les acteurs du secteur privé à mettre en œuvre une gestion intégrée de la sécheresse et à gérer et réglementer les mesures d'atténuation des risques et d'intervention. L'Équipe spéciale poursuivra sa réflexion et continuera d'élaborer sa méthode d'approche vis-à-vis de ces questions au cours des prochains mois.

63. L'Équipe spéciale analysera plus avant (au titre du bilan) les lacunes constatées à partir des données dont elle dispose sur l'efficacité des instruments économiques et des mécanismes de financement en place. Les informations de la Banque mondiale et de fonds mondiaux tels que le FEM et le Fonds vert pour le climat pourraient être examinées avec le concours du Secrétariat et des institutions de financement. Certaines de ces sources pourraient étudier les possibilités de mobiliser le secteur privé. Par exemple, le FEM examine déjà un projet de stratégie de mobilisation du secteur privé, et le WEF a récemment lancé une nouvelle série de rapports intitulée *New Nature Economy*<sup>18</sup>.

64. Les questions concernant l'efficacité de l'aide et de l'aide au développement reposent généralement sur des comparaisons de l'avantage marginal et du coût marginal pour la société au sens large. Ces comparaisons s'appuient en général sur un ensemble de données plus large que celui qui serait utilisé pour mesurer la rentabilité attendue d'investissements privés axés sur la réduction des risques de sécheresse. Les estimations quantitatives des gains/pertes sociaux dus à la sécheresse doivent être basées sur des prévisions probabilistes. Les communautés des changements climatiques et de la réduction des risques de catastrophe s'emploient déjà à résoudre les difficultés que pose la production d'estimations valables. Elles sont également aux prises avec les exigences pratiques de la collecte de données de référence et de la définition d'un scénario contrefactuel adéquat pour mesurer les changements attribuables à des interventions particulières<sup>19</sup>.

<sup>18</sup> <https://www.weforum.org/reports/new-nature-economy-report-series>.

<sup>19</sup> Voir : [http://iedafrique.org/IMG/pdf/wp\\_evaluation\\_economique\\_des\\_benefices\\_tirees\\_des\\_investissements.pdf](http://iedafrique.org/IMG/pdf/wp_evaluation_economique_des_benefices_tirees_des_investissements.pdf), <https://www.alnap.org/help-library/the-economics-of-resilience-to-drought-in->

65. Dans la décision 23/COP.14, par laquelle le groupe de travail intergouvernemental a été créé, il a été demandé au Mécanisme mondial d'entreprendre des actions connexes, en particulier de recenser des instruments de financement potentiels et novateurs, dont la valeur ajoutée est clairement identifiée et qui permettent de faire face à la sécheresse, tels que, mais pas uniquement, les produits d'assurance, les obligations et le microcrédit, et de fournir des informations et orientations à leur sujet pour faciliter l'accès des Parties à ces instruments. Le groupe de travail intergouvernemental coordonnera ces travaux avec le Mécanisme mondial.

66. En ce qui concerne l'examen économique qui doit être réalisé sur la prise de mesures économiques et financières plus importantes et plus efficaces, l'Équipe spéciale travaillera avec l'Équipe spéciale de la vulnérabilité et de l'évaluation. Cette collaboration permettra d'étudier plus attentivement la manière dont le large éventail de travaux d'évaluation effectués par les pays pourrait alimenter des analyses économiques axées sur les moyens de stimuler le financement efficace des activités de gestion intégrée de la sécheresse.

## VI. Vulnérabilité et évaluation

### A. Périmètre d'action et objectifs de l'Équipe spéciale de la vulnérabilité et de l'évaluation

67. L'Équipe spéciale de la vulnérabilité et de l'évaluation a pour objectif général d'analyser comment les évaluations des effets, de la vulnérabilité et des risques sont utilisées pour informer le public sur les politiques, les modalités de mise en œuvre et les programmes de partenariat efficaces. On peut réaliser des évaluations des besoins pour déterminer les mesures à prendre ou des évaluations rétrospectives de la manière dont les effets, la vulnérabilité et les risques ont évolué après l'application ou, au contraire, la non-application de politiques ou de mesures de mise en œuvre. Lorsque les évaluations sont réalisées de manière itérative, sur une base de référence solide, elles peuvent révéler l'efficacité de telle ou telle stratégie politique et financière en isolant les éléments qui ont contribué à l'atténuation des risques de sécheresse et ceux qui n'ont eu aucun effet. Ces méthodes peuvent aider à mieux comprendre comment obtenir des améliorations supplémentaires.

68. En matière de sécheresse, chaque pays a un contexte et une approche de l'évaluation des risques, des effets et de la vulnérabilité qui lui sont propres. La boîte à outils sur la sécheresse<sup>20</sup>, l'Interface science-politique (ISP) et le Comité de la science et de la technologie (CST), qui relèvent de la Convention, proposent des orientations générales et des meilleures pratiques pour aider les pays dans ce domaine<sup>21, 22</sup>. Ces orientations et cet appui technique ont pour but d'aider et d'encourager les pays à évaluer l'ensemble des facteurs qui contribuent aux effets, à la vulnérabilité et aux risques. Ils proposent également des outils et des méthodes qui permettent de rendre les évaluations plus inclusives.

69. Dans le cadre du prochain cycle d'établissement de rapports au titre de la Convention, il est proposé de collecter un ensemble d'indicateurs des effets globaux adaptés à l'objectif stratégique concernant la sécheresse. Les évaluations doivent être fondées sur un suivi efficace. L'Initiative sur la sécheresse, qui relève de la Convention, prévoit un appui matériel visant à encourager la conception inclusive des processus nationaux d'évaluation et de planification en cours.

ethiopia-kenya-and-somalia, <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC6850620/> et [https://www.ifad.org/documents/38714170/40321165/economics\\_advantage.pdf/bb2525f4-0c2f-4ea6-9201-e1e14c0e8725](https://www.ifad.org/documents/38714170/40321165/economics_advantage.pdf/bb2525f4-0c2f-4ea6-9201-e1e14c0e8725).

<sup>20</sup> <https://knowledge.unccd.int/drought-toolbox/solutions/risk-assessment/2414>.

<sup>21</sup> <https://www.unccd.int/publications/drought-impact-and-vulnerability-assessment-rapid-review-practices-and-policy>.

<sup>22</sup> <https://www.unccd.int/sites/default/files/relevant-links/2019-09/190906%20UNCCD%20drought%20resilience%20technical%20guideline%20FR.pdf>.

70. Dans une évaluation de haut niveau, le caractère multidimensionnel des effets, des vulnérabilités et des risques devrait être déchiffré de manière à aboutir à une évaluation des risques de sécheresse au niveau mondial qui soit cohérente et orientée vers la prise de décisions. L'Équipe spéciale peut faire un premier pas vers cet objectif en évaluant les politiques, la mise en œuvre et les partenariats actuels. En particulier, elle peut examiner dans quelle mesure ils sont capables d'éclairer la prise de décisions à tous les niveaux, et envisager des solutions supplémentaires pour accroître leur efficacité.

## **B. Cadres de coordination institutionnelle favorisant une approche plus globale et intégrée**

71. L'évaluation de la vulnérabilité devient un élément essentiel de la planification du développement mondial, national et local dans les régions touchées par la sécheresse. Le GIEC évalue périodiquement la vulnérabilité à une série de risques liés aux changements climatiques, y compris les effets sur la fréquence et la gravité des sécheresses, et leurs conséquences.

72. L'UNDRR procède également à des évaluations périodiques pertinentes, tout comme le WEF. Les évaluations des besoins après une catastrophe sont menées de manière à concevoir les programmes de secours et de relèvement en toute connaissance de cause. Il existe aussi un certain nombre d'inventaires mondiaux (reconnus comme étant incomplets) des risques de sécheresse et d'autres catastrophes (par exemple EM-DAT (Emergency Events Database) base de données sur les situations d'urgence). Ces inventaires sont utiles pour le recensement des effets potentiels qui devraient être considérés pendant les évaluations de la vulnérabilité et des risques. D'autres travaux sur l'évaluation des risques sont menés dans le secteur privé, dont le *WEF Global Risks Report* (rapport sur les risques mondiaux du WEF) et les travaux des compagnies d'assurance et d'institutions financières du secteur privé qui assument ou transfèrent les risques financiers associés.

73. Il y a aujourd'hui, sur le site Web de la Convention<sup>23</sup>, 26 plans nationaux de lutte contre la sécheresse publiés par les Parties, dont chacun dresse une liste complète des liens entre le plan de lutte contre la sécheresse et d'autres cadres politiques et processus d'évaluation pertinents aux niveaux national et infranational, à savoir notamment les plans et programmes nationaux d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques et les initiatives, institutions et processus régionaux et internationaux pertinents.

## **C. Progrès réalisés dans l'examen de la politique, de la mise en œuvre et des partenariats existants**

74. À ce jour, les centres de liaison relevant de la Convention du Botswana, des États-Unis d'Amérique, du Sénégal et du Soudan ont fourni à titre volontaire des informations sur leurs évaluations de la vulnérabilité au groupe de travail intergouvernemental. L'Équipe spéciale a recueilli des informations en Afghanistan et en Ouzbékistan avec l'appui de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). En outre, elle a repéré des études de cas pertinentes dans des documents publiés<sup>24, 25</sup>. Toutefois, il convient de noter que, jusqu'à présent, les communications de pays au groupe de travail intergouvernemental ont été relativement peu nombreuses à faire état d'un recours systématique à des procédures d'évaluation prenant en compte les communautés et écosystèmes vulnérables. Cette situation s'explique peut-être par le fait que le groupe de travail intergouvernemental n'a pas encore adressé de question précise sur ce point aux Parties.

75. L'Équipe spéciale a estimé qu'il fallait revoir plus en détail les plans nationaux de lutte contre la sécheresse et examiner également d'autres plans nationaux et documents de projet présentant des méthodes d'évaluation. Le groupe de travail de l'ISP sur la planification

<sup>23</sup> <https://knowledge.unccd.int/drought-toolbox/page/drought-planning>.

<sup>24</sup> <https://doi.org/10.1016/j.pdisas.2019.100062>.

<sup>25</sup> <https://doi.org/10.1007/s10113-016-1043-y>.

intégrée de l'utilisation des terres élabore actuellement un cadre qui permettra de relier la comptabilisation du capital naturel terrestre aux rapports sur la NDT.

76. La boîte à outils sur la sécheresse contient une publication récente qui propose un examen rapide des pratiques et des recommandations relatives aux évaluations des effets et de la vulnérabilité à la sécheresse<sup>26</sup> ; elle présente des études de cas du Brésil, de la Colombie, de l'Éthiopie, de l'Inde, du Kenya et du Mexique ainsi qu'une revue de littérature de différents autres pays. Ces études de cas pourraient être poussées plus avant. Le groupe de travail intergouvernemental a trouvé des orientations méthodologiques et des exemples nouveaux et utiles qui peuvent être ajoutés à la boîte à outils, notamment un guide publié par le Urban Land Institute<sup>27</sup> et une boîte à outils des États-Unis sur la résilience climatique<sup>28</sup>. Il est possible de fournir des informations supplémentaires sur la manière dont les évaluations des effets, de la vulnérabilité et des risques peuvent orienter plus efficacement la prise de décisions économiques.

#### **D. Examen préliminaire des possibilités concernant l'adoption de mesures appropriées d'élaboration, de promotion et de mise en œuvre des politiques à tous les niveaux pour lutter efficacement contre la sécheresse dans le contexte de la Convention**

77. Un processus d'évaluation de haut niveau pourrait être proposé au titre de la Convention ou pour compléter le travail d'autres organismes (par exemple le GIEC, l'UNDRR et le WEF). L'objectif serait de veiller à ce que les possibilités d'atténuation des risques liés aux terres, aux écosystèmes et aux communautés marginalisées soient mieux cartographiées et prises en considération. Les communautés marginalisées qui dépendent des écosystèmes des zones arides, semi-arides et en situation de stress hydrique (y compris les mégapoles et les zones urbaines densément peuplées) devraient faire l'objet d'une attention particulière lors de l'examen des aspects économiques de la sécheresse et de la conception des procédures d'évaluation. Cela tend à suggérer qu'il sera peut-être nécessaire de redéfinir la portée et les objectifs du processus d'évaluation.

78. S'il devait y avoir une évaluation économique mondiale de haut niveau susceptible d'appuyer les recommandations en faveur du renforcement institutionnel et de l'amélioration des mesures économiques et financières dans le cadre de la Convention, cette évaluation devrait être conçue de manière à faire fond sur les évaluations nationales des effets, de la vulnérabilité et des risques. Elle devrait également les alimenter, les guider et les renforcer dans le processus. Les communautés économiques régionales seront peut-être appelées à jouer un rôle clef dans ce processus.

79. Il apparaît nécessaire de renforcer la prise en compte des interactions terre-climat et des effets systémiques de la dégradation des sols dans l'aggravation de l'exposition, de la vulnérabilité et du risque de sécheresse (et vice versa). Une question clef est de savoir comment traduire les changements apportés à la gestion de l'utilisation des terres en changements du niveau de risque, d'exposition, de vulnérabilité et d'effets, y compris les effets économiques. Après avoir recensé les biens matériels qui sont vulnérables à la sécheresse, il serait possible de déterminer les marges d'ajustement et les mesures d'atténuation pertinentes. Dans un premier temps, l'accent serait mis sur les changements progressifs de la valeur des biens qui peuvent être attribués aux changements de la politique de lutte contre la sécheresse et de sa mise en œuvre.

<sup>26</sup> <https://www.unccd.int/publications/drought-impact-and-vulnerability-assessment-rapid-review-practices-and-policy>.

<sup>27</sup> <https://uli.org/wp-content/uploads/ULI-Documents/ULI-A-Guide-for-Assessing-Climate-Change-Risk-final.pdf>.

<sup>28</sup> <https://toolkit.climate.gov/steps-to-resilience/assess-vulnerability-risks>.

80. L'évaluation des interactions terre-climat et de la dégradation des terres supposerait sans doute un effort concerté pour renforcer l'inventaire et la cartographie des effets, de l'exposition et de la vulnérabilité. L'évaluation économique des effets, de la vulnérabilité et des risques pourrait s'appuyer sur les travaux de l'initiative Economics of Land Degradation, du Système de comptabilité économique et environnementale des Nations Unies (SCEE) et du partenariat Comptabilisation de la richesse naturelle et valorisation des services écosystémiques de la Banque mondiale. Ces efforts devraient favoriser des synergies apparentes avec l'économie des écosystèmes et de la biodiversité mise en lumière dans la section V. Les étapes clés comprendraient : i) la validation intensive à l'échelle locale des méthodes d'évaluation par l'application et l'examen ; et ii) le retour d'informations sur les résultats obtenus aux mécanismes d'évaluation mondiaux. L'objectif serait d'intégrer ces procédures et méthodes dans les systèmes nationaux de planification du développement économique et de budgétisation de telle manière qu'elles deviennent autonomes.

## **E. Étapes suivantes pour l'Équipe spéciale de la vulnérabilité et de l'évaluation**

81. Le groupe de travail intergouvernemental conduira une étude sur les informations et les données d'expérience des centres de liaison, qui sera examinée avec ces derniers pendant l'atelier du CRIC et les consultations régionales qui le précéderont. L'objectif est de compléter les informations qui ont été examinées par le groupe de travail intergouvernemental sur l'utilisation des évaluations des effets, de la vulnérabilité et des risques pour éclairer les politiques et leur mise en œuvre et faire le jour sur leur efficacité. L'Équipe spéciale s'informerait de l'utilisation des évaluations des effets, de la vulnérabilité et des risques dans les contributions déterminées au niveau national, les propositions aux fonds d'action climatique et les plans de lutte contre la sécheresse élaborés dans le cadre de l'Initiative sur la sécheresse. Il est possible d'explorer l'éventualité d'établir des liens plus étroits entre les travaux réalisés par d'autres entités et ceux réalisés dans le cadre de la Convention sur les contributions déterminées au niveau national. Toutes ces mesures pourraient apporter des renseignements sur l'état de la réflexion, les cadres politiques, les procédures et les outils disponibles aux niveaux national et infranational.

82. Le secrétariat apportera son concours au groupe de travail intergouvernemental afin de recenser les arrangements existants au niveau régional, à savoir notamment les réunions régionales et les programmes et centres régionaux existants ou proposés. Il poursuivra également ses activités de rapprochement avec les communautés économiques régionales et d'autres institutions concernées. Ces efforts viendront compléter l'examen continu par l'Équipe spéciale des politiques, de la mise en œuvre et des partenariats nationaux et infranationaux.

83. Pour parfaire l'examen des solutions possibles, l'Équipe spéciale examinera et étaiera plus avant la solution qui consiste à créer une procédure régulière de haut niveau qui relie les évaluations locales des effets, de la vulnérabilité et des risques dans un cadre d'évaluation global. Pour ce faire, il faut déterminer s'il existe ou non un soutien suffisant et bien informé pour recommander des évaluations économiques de haut niveau du risque de sécheresse, qui pourraient également prendre en compte les intérêts et les contributions des communautés et des écosystèmes dans une approche conceptuelle globale. Une telle approche, si elle est poursuivie, pourrait nécessiter l'identification de mesures progressives spécifiques qui pourraient être convenues à la quinzième session de la Conférence des Parties.

## **VII. Améliorer les systèmes de suivi et d'alerte précoce en matière de sécheresse**

### **A. Périmètre d'action et objectifs de l'Équipe spéciale du suivi et de l'alerte précoce**

84. L'Équipe spéciale du suivi et de l'alerte précoce a pour objectif général de passer en revue et d'examiner les solutions possibles en ce qui concerne des systèmes de suivi et d'alerte précoce en matière de sécheresse qui tiennent compte des pratiques intelligentes de gestion durable des terres touchées par la sécheresse<sup>29</sup> dans certains contextes locaux et régionaux particuliers.

85. Il est possible de profiter du passage d'une approche réactive à une approche proactive de la lutte contre la sécheresse pour investir dans des activités comme le suivi de la sécheresse et l'alerte précoce. Les pratiques intelligentes de gestion durable des terres touchées par la sécheresse peuvent protéger les écosystèmes et les communautés contre la sécheresse, de sorte que les pénuries d'eau passagères ne se transforment pas en catastrophe humanitaire ou écologique. Toutefois, la plupart des systèmes d'alerte précoce existants doivent être mieux alignés sur les objectifs de réalisation et de suivi des pratiques intelligentes de gestion durable des terres touchées par la sécheresse. Les systèmes d'alerte précoce sont conçus pour déclencher très vite des ripostes dans le cadre des politiques et des plans nationaux de lutte contre la sécheresse. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour harmoniser les systèmes d'alerte précoce existants afin de faciliter la prévention des risques de sécheresse au moyen des pratiques intelligentes de gestion durable des terres touchées par la sécheresse et de les évaluer.

86. Lorsque des investissements sont réalisés pour améliorer les pratiques intelligentes de gestion durable des terres touchées par la sécheresse dans le cadre de la Convention, les effets sont observés localement par les utilisateurs des ressources qui sont touchés. Malheureusement, les effets et les processus qui se déroulent au niveau du système font rarement l'objet d'un suivi, et ces informations ne sont pas transmises aux décideurs. Il est donc essentiel d'améliorer l'utilisation des systèmes de suivi pour diagnostiquer les besoins et les possibilités d'investissements préventifs dans les pratiques intelligentes de gestion durable des terres touchées par la sécheresse au titre de la Convention. Ces systèmes devraient sous-tendre tous les autres aspects de la gestion intégrée de la sécheresse, décrits dans d'autres sections du présent rapport. L'objectif est d'améliorer les évaluations nationales des risques et de la vulnérabilité, d'apporter des informations à ceux qui conçoivent les politiques d'atténuation et les mesures financières et de permettre aux décideurs de vérifier l'efficacité de leurs investissements dans le temps.

87. Les travaux de l'Équipe spéciale reposent sur la connaissance qu'ont ses membres des systèmes de suivi relativement perfectionnés qui sont en service depuis de nombreuses années déjà dans certains pays développés et sur leur mobilisation. Les membres de l'Équipe spéciale sont parfaitement conscients que les nouvelles technologies, telles les applications mobiles, peuvent révolutionner les systèmes de suivi de la sécheresse et, plus largement, des ressources naturelles. Ces technologies sont très répandues dans certaines parties du monde en développement touchées par la sécheresse. C'est pourquoi il est tout à fait possible qu'un effort collectif bien coordonné de la part de la communauté internationale puisse très prochainement apporter des améliorations extrêmement appréciables aux systèmes de surveillance des ressources naturelles et de la sécheresse. Saisir cette occasion devrait être une partie essentielle des efforts plus larges déployés pour parvenir à une croissance et à une reprise économique qui soient vertes et inclusives et qui ne laissent personne de côté pendant la réalisation des objectifs de développement durable.

<sup>29</sup> [https://catalogue.unccd.int/1211\\_03EP\\_UNCCD\\_SPI\\_2019\\_Report\\_2.pdf](https://catalogue.unccd.int/1211_03EP_UNCCD_SPI_2019_Report_2.pdf).



## B. Cadres de coordination institutionnelle favorisant une approche plus globale et intégrée

88. Chaque pays doit mettre au point et utiliser son propre système de suivi de la sécheresse, ses propres indicateurs et ses propres indices. À la quatorzième session de la Conférence des Parties, les Parties sont convenues<sup>30</sup> d'établir un système de suivi mondial au moyen duquel les Parties rendront compte tous les quatre ans des progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif stratégique 3. Conformément aux recommandations de l'ISP, le cadre de suivi comprendra trois niveaux correspondant aux indicateurs et d'indices communs suivants :

- a) Niveau 1 : indicateur simple du risque de sécheresse – axé sur le climat/météorologie ;
- b) Niveau 2 : indicateur simple de l'exposition à la sécheresse – comme la population exposée ;
- c) Niveau 3 : indicateur global de vulnérabilité à la sécheresse – probablement un composite réunissant les facteurs physiques, sociaux, économiques et environnementaux qui contribuent à la vulnérabilité des communautés et des écosystèmes à la sécheresse.

89. La coordination stratégique de ces systèmes et leur intégration dans les cadres de suivi mondiaux existants restent une tâche importante. Le Cadre mondial pour les services climatologiques est essentiel à la coordination des systèmes de suivi du climat mondial. L'Organisation météorologique mondiale (OMM) est également en train de mettre au point un dispositif d'alerte multirisque mondial<sup>31</sup>. Des plateformes régionales, dont le Réseau de systèmes d'alerte rapide aux risques de famine et le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel, recueillent et analysent également des informations sur les risques de sécheresse et leurs effets au niveau local. Il existe une possibilité de coordination avec les systèmes de notification de la NDT établis dans le cadre de la Convention et les processus au titre de l'objectif de développement durable 15 et du Groupe sur l'observation de la terre. Le CRIC et le CST sont en train de créer une plateforme (Trends.Earth) et d'élaborer, en parallèle, une série de principes de bonnes pratiques destinées à aider les Parties à atteindre cet objectif. Le Réseau Asie-Pacifique pour la résilience aux catastrophes est une plateforme régionale de suivi et d'alerte précoce. Cette initiative devrait permettre de prévoir les effets socioéconomiques dans des secteurs clefs tels que l'alimentation, l'eau, l'énergie et la santé. Ces exemples laissent penser qu'il y aura un alignement progressif avec d'autres cadres de surveillance et de modélisation très importants, par exemple dans les domaines de la surveillance hydrologique mondiale, de la surveillance écologique et de la surveillance économique et des systèmes de comptabilité économiques, y compris le SCEE.

90. Le Programme de gestion intégrée de la sécheresse<sup>32</sup> réunit de nombreuses institutions partenaires et propose des informations et des conseils concernant l'utilisation d'indicateurs et de systèmes de suivi des risques, de l'exposition, de la vulnérabilité et des effets. Les travaux visent à atténuer les effets de la sécheresse au moyen de politiques et de plans nationaux de gestion de la sécheresse. Le programme a pour objectif de donner aux pays les moyens de mieux gérer les risques de sécheresse. Des ressources sur chacun des trois piliers du programme sont accessibles en ligne et via un service d'assistance et une bibliothèque consacrée à la gestion de la sécheresse<sup>33</sup>. Le site est relié à la boîte à outils sur la sécheresse et à un portail de données élaboré par le Centre PNUE-DHI pour l'eau et l'environnement avec l'appui du FEM. Ces ressources Internet sont également connectées à d'autres portails de données en ligne<sup>34</sup> et à des systèmes de suivi pilotés par les pays et gérés par la FAO qui est l'entité responsable de plusieurs objectifs de développement durables pertinents (2 et 6),

<sup>30</sup> [https://www.unccd.int/sites/default/files/sessions/documents/2019-08/ICCD\\_COP%2814%29\\_CST\\_7-1910576E.pdf](https://www.unccd.int/sites/default/files/sessions/documents/2019-08/ICCD_COP%2814%29_CST_7-1910576E.pdf).

<sup>31</sup> <https://www.wmo.int/gmas/>.

<sup>32</sup> <https://www.droughtmanagement.info/>.

<sup>33</sup> <https://www.droughtmanagement.info/find/library/>.

<sup>34</sup> <http://www.fao.org/land-water/water/drought/drought-toolbox/en/>.

par la Banque mondiale qui est l'entité responsable de l'objectif de développement durable 1, et par le Dispositif mondial de réduction des effets des catastrophes et de relèvement.

### **C. Progrès réalisés dans l'examen des politiques, de la mise en œuvre et de partenariats**

91. Sur la base de l'examen initial des communications reçues par le groupe de travail intergouvernemental, il semble qu'il reste encore un important travail de renforcement des capacités à faire pour passer du suivi des facteurs qui déclenchent des interventions d'urgence réactives à des actions préventives plus poussées qui favoriseront les progrès vers le développement durable.

92. Jusqu'à présent, les discussions ont mis l'accent sur la surveillance assidue de l'intensité, des superficies touchées et des effets sur les écosystèmes et les communautés. Il est également possible d'insister davantage sur tous les problèmes de coordination et de communication associés. Parmi les questions importantes figure celle de savoir comment répondre au mieux aux besoins qui se font sentir au niveau d'un secteur, d'un bassin et au niveau local. Bon nombre de ces questions sont soulevées régulièrement au sein de la communauté des changements climatiques. Toutefois, parce que les processus menés au titre de la Convention sont axés sur les terres, toute approche du suivi relevant de cet instrument devrait considérer ces questions dans une perspective particulière et devrait, en principe, favoriser la mise en place d'un plus grand nombre de systèmes d'alerte précoce sur le terrain. Ceux-ci pourraient apporter des réponses plus concrètes et favoriser la mobilisation à tous les niveaux.

### **D. Examen préliminaire des possibilités concernant l'adoption de mesures appropriées d'élaboration, de promotion et de mise en œuvre des politiques à tous les niveaux pour lutter efficacement contre la sécheresse dans le contexte de la Convention**

93. Un meilleur suivi est essentiel. Il y aurait apparemment beaucoup à gagner d'un alignement et d'un renforcement progressifs des systèmes mondiaux pour suivre les effets systémiques de la gestion des terres et des écosystèmes visant à atténuer les effets de la sécheresse sur les écosystèmes et les communautés<sup>35</sup>. Il est également important de comprendre les interactions terre-climat et d'améliorer les systèmes de modélisation hydrologique, écologique et économique qui peuvent permettre une meilleure visualisation et une meilleure utilisation des informations climatiques mondiales dans des formats réduits (comme le préconise la CCNUCC). De meilleurs outils accompagnés des systèmes de suivi appropriés pourraient transposer les prévisions météorologiques en scénarios d'effets et de risques hydrologiques, écologiques, économiques et sociaux qui seront plus utiles à ceux qui exploitent les terres et aux décideurs.

94. Un déséquilibre est observé entre les ressources consacrées à la surveillance météorologique (relativement plus élevées) et les ressources consacrées à la surveillance des terres et des écosystèmes en vue d'évaluer la prévention des risques de sécheresse fondée sur les pratiques intelligentes de gestion durable des terres touchées par la sécheresse (relativement rares). C'est le cas particulièrement dans les pays les moins développés. Les mesures d'élaboration, de promotion et de mise en œuvre des politiques prises dans le cadre de la Convention pourraient accélérer la mise au point des systèmes de suivi au sol qui sont nécessaires pour suivre les aspects hydrologiques, écologiques et socioéconomiques de la sécheresse. Il faudrait investir non seulement dans les capacités techniques et les infrastructures, mais aussi dans la gouvernance, la mobilisation des parties prenantes et les procédures de communication dans les pays par l'intermédiaire des institutions communautaires concernées.

<sup>35</sup> La Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, qui est axée sur les terres, a cette finalité. Elle doit également suivre les progrès accomplis dans la réalisation de ses propres objectifs stratégiques.

95. Une grande partie de l'investissement dans les pays doit provenir des parties prenantes et des pays concernés. La communauté internationale pourrait fournir des services de facilitation, de l'appui technique et d'autres ressources, et faire profiter les pays de sa force de rassemblement et de ses plateformes. En conséquence, l'Équipe spéciale réaffirme et souligne que l'échange de connaissances, le transfert de technologies et le renforcement des capacités, tant en personne qu'en ligne, comme les Parties en sont déjà convenues à la quatorzième session de la Conférence des Parties, sont des nécessités et des possibilités de très grande importance. Ces activités sont conformes aux accords sur le transfert de technologies et le renforcement des capacités conclus à toutes les réunions depuis que la Convention existe et aux demandes formulées pour recevoir un soutien accru de la part des pays développés. Pour parvenir plus rapidement à des actions concrètes, les Parties touchées pourraient proposer de présenter leurs besoins de façon plus détaillée et obtenir des engagements plus précis de la part des pays développés sur l'apport d'appui technique et sur les programmes d'échange dont ils ont besoin.

## **E. Étapes suivantes pour l'Équipe spéciale du suivi et de l'alerte précoce**

96. L'Équipe spéciale poursuivra son bilan détaillé des systèmes existants au cours des prochains mois et fera une présentation complète de ses conclusions. Ce rapport portera sur le monde entier et pourrait inclure des études de cas provenant à la fois de pays en développement et de pays développés se trouvant dans des régions touchées par la sécheresse. L'Équipe spéciale continuera également de travailler directement avec le groupe de travail de l'ISP sur la sécheresse, car ce dernier élabore des orientations techniques à l'intention des Parties, notamment sur l'utilisation des indicateurs, sous la direction du CST.

97. Les questions qui se sont dégagées des débats de l'Équipe spéciale portent à ce jour sur les besoins ci-après :

- a) Améliorer la collecte de données sur la sécheresse et le suivi du phénomène, en particulier concernant ses effets ;
- b) Veiller à ce que le suivi donne aux décideurs des informations pour différentes échelles spatiales (y compris intègre des connaissances et des données d'expérience locales) ;
- c) Veiller à ce que les produits et les informations émanant des systèmes d'alerte précoces soient à la fois utiles et utilisables par les décideurs et les responsables politiques, les gestionnaires des ressources naturelles, les médias et le public à différents niveaux ;
- d) Promouvoir les systèmes d'alerte précoces et souligner qu'ils font partie intégrante des trois piliers de la gestion intégrée de la sécheresse ;
- e) Rendre compte des sécheresses dues à des facteurs écologiques ;
- f) Résoudre les difficultés liées au suivi des effets de la sécheresse selon des échelles temporelles plus fines, qui prendraient en compte les sécheresses à déclenchement rapide, ou « sécheresses éclair », et la nécessité d'insister davantage sur le besoin de disposer d'outils de surveillance efficaces et d'être doté de capacités plus solides en matière de prévisions sous-saisonnnières à saisonnières ;
- g) Assurer une meilleure communication et une meilleure coordination (y compris pour les utilisateurs non connectés à Internet).

98. L'Équipe spéciale continuera d'affiner l'examen des mesures qui pourraient être prises au titre de la Convention après la quinzième session de la Conférence des Parties pour surveiller de façon assidue l'intensité, les superficies touchées et les effets sur les écosystèmes, y compris leurs fonctions hydrologiques et les communautés. Elle fera rapport sur les résultats de ses discussions et de ses analyses, recensera les meilleures solutions possibles et recommandera des mesures adaptées au contexte. Ces mesures seront complétées par les enseignements tirés des études de cas.

## VIII. Préparatifs en vue de faire rapport à la Conférence des Parties à sa quinzième session

99. Les travaux du groupe de travail intergouvernemental se poursuivront dans le cadre des équipes spéciales et dans le cadre de séances plénières régulières (tenues en ligne ou en personne). Le groupe de travail intergouvernemental propose d'organiser un atelier en personne réunissant tous ses membres au début de 2021, juste après les réunions du CRIC, sous réserve des restrictions liés à la COVID-19. Le secrétariat accueillera les contributions, les idées et les conseils des Parties, s'il y a lieu.

100. Le groupe de travail intergouvernemental envisage de lancer des consultations régionales et d'autres consultations en ligne dans le cadre de son actuel plan de travail, avec le concours du secrétariat. Ces consultations pourraient favoriser un retour d'information plus important sur les difficultés et les perspectives que la gestion intégrée de la sécheresse représente pour les Parties et les autres parties prenantes, et sur l'ordre de priorité des solutions possibles que le groupe de travail intergouvernemental pourrait présenter pour examen à la quinzième session de la Conférence des Parties. Le groupe de travail intergouvernemental étudiera également la possibilité d'organiser des séminaires ou des ateliers en ligne pour explorer des aspects spécifiques des travaux de ses équipes spéciales afin de mobiliser les experts et les parties prenantes à tous les niveaux.

101. Le groupe de travail intergouvernemental poursuivra ses travaux dans le cadre d'une approche plus globale, plus intégrée et plus large de la réduction des risques de catastrophe et de l'amélioration de la résilience des communautés et des écosystèmes. Il mène déjà des activités de promotion et de coordination avec des processus parallèles, y compris ceux de la Mutuelle panafricaine de gestion des risques, de la FAO, du Programme des Nations Unies pour le développement, de l'UNDRR, de la Commission économique pour l'Europe, du PNUE, de la CCNUCC et de nombreux autres organismes. Des recommandations précises concernant les nouvelles initiatives de communication et de coordination qui pourraient être lancées par le groupe de travail intergouvernemental, ainsi que des contributions directes et spontanées de la part de parties intéressées sont également les bienvenues.

102. Les points importants à soumettre pour examen au CRIC pour lesquelles le groupe de travail intergouvernemental pourrait bénéficier des contributions et des conseils des Parties sont notamment les suivants :

- a) Toute observation préliminaire sur l'orientation générale prise et sur les solutions possibles qui sont examinées ;
  - b) Des conseils concernant les thèmes qui doivent être approfondis pour établir le bien-fondé des solutions proposées et des étapes suivantes, et faciliter ainsi la prise de décisions à la quinzième session de la Conférence des Parties ;
  - c) La promotion ou la facilitation du suivi et les contributions supplémentaires apportées au groupe de travail intergouvernemental par les Parties et par d'autres organismes, avec le concours du secrétariat.
-